

Convention de partenariat

Entre :

- organisateur du Trail

D'une part

Et :

- gestionnaire de réserve naturelle

D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Article 1 : Objet

Les deux parties s'engagent à collaborer à la réduction de l'impact sur l'environnement du Trail par une série d'actions déterminées. La mise en œuvre de ces actions favorisera l'échange d'informations entre les deux parties et les différents acteurs du territoire et participera à la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement tant des bénévoles de l'organisation, que des coureurs, spectateurs et accompagnants.

Article 2 : Organisation de la manifestation

Chaque année, précédant la demande d'autorisation de la manifestation sportive, l'organisateur contactera le gestionnaire pour vérifier la compatibilité des éléments demandés par rapport à la réglementation des réserves naturelles traversées.

Article 3 : Thèmes couverts par la convention

L'instruction des demandes d'autorisation en réserves naturelles est traitée en dehors de cette convention.

Ladite convention a pour objectif d'accompagner l'organisateur à réaliser pleinement des actions visant à réduire l'impact de la manifestation sportive sur les milieux naturels traversés.

Article 4 : Les thématiques et les modalités de travail

Les actions évoquées ci-dessous seront réalisées en accord entre les deux parties et en fonction des modalités des articles 5 et 6 de ladite convention :

- Définir les secteurs dits sensibles où des actions particulières seront mises en œuvre afin de réduire les impacts sur l'environnement ;
- Mettre en place un référent « environnement » au sein de l'association et/ou une équipe de bénévoles « ambassadeurs de l'environnement » pendant la manifestation sportive. Ils auront pour mission d'intervenir sur le terrain pendant le Trail auprès du public et des coureurs. Une formation « pré-course » pourra être faite à cette équipe ;
- Dispenser une formation sur le balisage auprès des bénévoles ;
- Le référent « environnement » fera le lien avec les acteurs du territoire (gestionnaires d'espaces protégés, alpagistes, gardiens de refuges...).

Article 5 : Engagement pour l'organisateur

Reverser 1 € par coureur ayant payé son inscription pour financer les différentes interventions liées à cette convention.

Informerses bénévoles et prestataires sur la réglementation spécifique des réserves naturelles.

Former ses bénévoles aux bonnes règles de balisage.

Sensibiliser les participants aux bonnes pratiques environnementales.

Article 6 : Engagement pour le gestionnaire

Lien avec le référent « environnement ».

Conception et réalisation de formations, dont une concernant le balisage et une « pré-course ».

Intervention lors de la réunion destinée aux bénévoles prévue avant la manifestation.

Intervention lors du briefing d'avant course pour sensibiliser les participants.

Le taux horaire pour ces différentes interventions est fixé à xx,xx € (salaire et charges de structure), le volume d'heure affecté par le gestionnaire sera défini en fonction de la somme reversée par l'organisateur.

En accord entre les deux parties, le volume d'heures et le taux horaire pourront être réétudiés, un avenant à la convention sera alors établi.

Article 7 : Communication

Chaque partie signataire de cette convention pourra communiquer sur les actions mises en place pour réduire l'impact de la manifestation et sensibiliser à l'environnement. Les deux parties devront être citées dans les communiqués. Une information sur cette communication sera faite aux autres parties.

Article 8 : Suivi de la convention

Une réunion de bilan et de prospective sera mise en place entre les deux parties à l'automne de chaque année.

Article 9 : Durée de la convention

Cette convention est établie pour une durée de deux ans. Elle pourra être reconduite expressément après validation d'un bilan partagé.

Article 10 : Résiliation

La dénonciation de ladite convention se fera par courrier dans un délai minimum d'un mois. Elle ne remettra pas en cause les engagements pris par chacune des parties pour l'édition du Trail en cours.

Fait à _____ le _____

Pour l'Organisateur

Pour le gestionnaire